



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apprentissage

Question écrite n° 46852

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, sur l'apprentissage, facteur de mobilité sociale. L'apprentissage connaît depuis longtemps une situation paradoxale : alors qu'il est une voie d'accès efficace à l'emploi durable et qu'il a permis en France, la formation d'une chef d'entreprise sur deux (porté sur l'artisanat), l'apprentissage souffre d'une mauvaise image. Le choix de cette formation initiale est en effet souvent assimilé à l'incapacité pour les jeunes à demeurer eu sein du système scolaire traditionnel. Dans une optique de réhabilitation de l'apprentissage et de garantie des moyens de son développement, le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques propose de « lever les freins à l'apprentissage en matière de double logement, de permis de conduire et d'insuffisance dans la maîtrise des compétences de base (illettrisme) ». Aussi elle souhaite connaître quelles sont les intentions du Gouvernement suite à cette proposition.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46852

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Réussite éducative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13426

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)